

## PROGRAMME DE FORMATION

### Assistant.e Maternel.le

**Public concerné :** Personne ayant obtenu un agrément du Conseil Départemental

**Prérequis :** Avoir un agrément

**Objectifs :**

- Acquérir les compétences pour accompagner l'enfant dans son développement et assurer sa sécurité physique et affective au quotidien
- Acquérir les compétences pour assurer et proposer des activités adaptées aux besoins et aux capacités de l'enfant
- Permettre à l'apprenant d'adopter une posture professionnelle adaptée au contexte d'intervention
- Travailler en lien avec les différents partenaires dans une démarche d'accompagnement

**Durée de l'action :**

**La formation s'organise autour de 2 sessions :**

- Une première session d'une durée de 84h doit être réalisée avant l'accueil du premier enfant à laquelle s'ajoute le PSC1.
- Une seconde session de 36h dans les trois années qui suivent l'obtention de l'agrément (sous réserve d'avoir accueilli un enfant).

Si le candidat possède déjà un diplôme petite enfance, il peut être dispensé d'une partie de la formation et de la certification finale.

**Lieu de l'action :**

HÉTIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap

**Encadrement :**

L'équipe qui accompagne les étudiants se structure autour d'un Chef de Département et de 5 cadres pédagogiques. Chacun d'entre eux est référent d'un domaine de formation. Par ailleurs, des vacataires spécialistes de certaines thématiques ou professionnels du champ de la petite enfance interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

### Moyens pédagogiques :

HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

### Méthode pédagogique :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)

### Contenu :

#### **L'architecture proposée est structurée en trois Unités :**

- Unité 1: Les besoins fondamentaux de l'enfant
- Unité 2 : Les spécificités du métier d'assistant maternel (module obligatoire même en cas de dispense d'une partie de la formation)
- Unité 3 : Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans le dispositif d'accueil du jeune enfant

Les premières 80 heures s'effectuent avant l'accueil du premier enfant.  
La seconde session doit être réalisée dans un délai maximum de 3 ans à compter du premier accueil de l'enfant et de sa famille.

### **Modalités d'évaluation :**

- Positionnement à l'entrée en formation
- Evaluation intermédiaire

L'accès à la 2<sup>ème</sup> session de formation est soumise à une évaluation des acquis relative à la 1<sup>ère</sup> session de formation

- Contrôle continu
- Certification

### **L'épreuve professionnelle 1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

**Oral de 25 minutes :** 10 minutes de présentation et 15 minutes d'entretien avec le jury. Le candidat doit s'appuyer sur les fiches techniques qu'il aura réalisées en lien avec ces périodes des stages en structure d'accueil d'enfant de 0 à 3 ans. Il y a deux fiches techniques à réaliser :

- **Un soin du quotidien**
- **Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages**

### **L'épreuve professionnelle 3 : exercer son activité en accueil individuel**

**Epreuve orale d'une durée de 25 minutes.** Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Les candidats disposent de 1h30 de préparation.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Les étudiants doivent valider l'ensemble des blocs afin d'obtenir le certificat, délivré par le Rectorat.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

**Sanction :** EP 1 et EP3 du CAP AEPE

### **Coût :**

Formation financée par le Conseil départemental, après l'obtention d'un agrément.